



## Déclaration liminaire des élus CFDT et CFTC sur les lignes directrices de gestion au CTR du 25 février 2020

Monsieur le Président du CTR,

Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions paritaires, réduit le rôle des élus à peau de chagrin. Elle met fin aux CAP et CCP relatives aux mobilités.

Certes, comme vous l'avez dit, le programme du Président de la République prévoyait une simplification des instances de représentation du personnel pour un dialogue social "plus efficace", mais cela ne signifiait pas la suppression de toutes les instances de représentation du personnel où la direction est également partie prenante.

Ces modifications n'ont d'ailleurs jamais fait l'objet d'une demande ni du côté des organisations syndicales, ni du côté de la Direction de l'Insee.

Pour la CFDT et la CFTC, la perte de la vision de l'ensemble des demandes de mobilité et la fin des échanges sur celles-ci représentent une énorme dégradation du dialogue social.

Le dialogue entre représentants du personnel et administration permettait de prendre en considération certaines situations particulières et augmenter ainsi le nombre de demandes de mobilité accordées. Ceci était fondamental pour la qualité du dialogue social et la vie des agents.

Quant aux lignes directrices, elles devraient normalement fixer un cadre formel et transparent à la politique générale de mutations.

Compte tenu de l'absence de vision globale sur les demandes de mobilités, de l'imprécision des critères déterminants pour départager les candidatures et de la généralisation des postes à profil, la CFDT et la CFTC doutent fortement qu'elles apporteront de la transparence pour les agents.

Dans le but d'éviter les contestations, une soi-disant expérimentation de médiation est lancée dans les Ministères Économiques et Financiers pour les agents n'obtenant pas leur mobilité. Pour la CFDT et la CFTC, ce dispositif est une arnaque.

**La CFDT et la CFTC sont favorables aux échanges en bilatéral que vous proposez pour parler des situations individuelles, à défaut de réunion commune pour les examiner.**

**Afin d'avoir une vue d'ensemble des demandes de mobilités sans rompre la confidentialité des données nominatives, la CFDT et la CFTC demandent à pouvoir disposer de statistiques sur les demandes de mobilité (arrivées et départs par établissement et par priorité) à la fin de la période de saisie des vœux. Une réunion d'échange documentée avec l'ensemble des élus pourrait être organisée à cette occasion.**

Nous tenons à souligner le fait que la communication autour des lignes directrices de gestion et du calendrier des CAP et CCP a été déplorable. Les agents n'ont toujours pas été informés de la modification des dates de diffusion des affectations et les principes des lignes directrices de gestion Insee ont tenté d'être expliqués aux agents avant même le vote du texte en CTR.

En conclusion, et malgré les quelques modifications de forme apportées, le texte sur les lignes directrices de gestion de l'Insee proposé par la Direction au vote, n'apporte aucune garantie sur la transparence et l'équité de traitement des demandes de mobilité des agents.

En l'état, la CFDT et la CFTC voteront contre ce projet. Ce qui ne signifie pas que nous le refusons en bloc !

Montrouge, le 25 février 2020